Nations Unies A/72/7/Add.38

Assemblée générale

Distr. générale
18 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Points 97 a) et 136 de l'ordre du jour

Prévention d'une course aux armements dans l'espace : prévention d'une course aux armements dans l'espace

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/72/L.54

Trente-neuvième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état présenté par le Secrétaire général, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/72/L.54 (A/C.5/72/11). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des informations complémentaires et des précisions, puis des réponses écrites qu'il a reçues le 12 décembre 2017.

2. Aux termes du projet de résolution A/C.1/72/L.54, l'Assemblée générale :

a) Prie le Secrétaire général de constituer un Groupe d'experts gouvernementaux qui sera composé au maximum de 25 États Membres, choisis selon le principe d'une répartition géographique équilibrée et équitable, et sera chargé d'examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace, et de formuler des recommandations à ce sujet ;

Merci de recycler

b) Décide que le nouveau groupe d'experts gouvernementaux travaillera sur la base du consensus, sans préjudice des positions respectives que chaque État adoptera dans le cadre de futures négociations, et tiendra à Genève deux sessions de deux semaines chacune, l'une en 2018 et l'autre en 2019 ;

c) Prie le Président du groupe d'experts gouvernementaux d'organiser à New York, en 2019, entre les sessions, une réunion consultative informelle à composition non limitée de deux jours afin que tous les États Membres puissent prendre part au débat interactif et faire part de leurs vues, en s'appuyant sur le rapport sur les travaux du groupe que le Président devra établir en cette qualité ;

d) Prie le Secrétaire général de lui transmettre le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux à sa soixante-quatorzième session, ainsi qu'à la Conférence du désarmement avant sa session de 2020.

II. Ressources nécessaires

3. Le Secrétaire général indique qu'il résulterait, des demandes formulées, des dépenses supplémentaires d'un montant de 994 300 dollars pour les activités suivantes :

a) Au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) : services aux fins des réunions (d'un coût de 400 000 dollars) de l'exercice biennal 2018-2019 (voir A/C.1/72/L.54, par. 3 et 4), pour un total de 44 réunions du Groupe d'experts gouvernementaux, avec services d'interprétation dans les six langues officielles, soit 20 réunions en 2018 et 20 réunions en 2019, d'une durée de 10 jours chacune à Genève, et 4 réunions de 2 jours, qui seront organisées en 2019 par le Président du Groupe d'experts gouvernementaux. De même, les dépenses prévues au chapitre 29F [Administration (Genève)] comprennent des services de technicien du son et d'enregistrement (d'un coût de 14 200 dollars) ;

b) Au chapitre 2 : des services de documentation d'un coût de 130 100 dollars pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir A/C.1/72/L.54, par. 3 à 6), soit 7 documents d'avant-session (9 000 mots) dans les six langues officielles, 50 documents de session (50 000 mots) en anglais seulement et 2 documents d'après-session (10 700 mots) dans les six langues officielles ;

c) Au chapitre 4 (Désarmement) : des ressources d'un montant de 450 000 dollars pour couvrir les frais de voyage, les indemnités journalières de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée des représentants d'États qui assisteraient aux sessions en 2018 et 2019 (25 au maximum), ainsi que les services d'un consultant chargé de fournir un appui technique et fonctionnel au Groupe d'experts gouvernementaux pendant l'exercice biennal 2018-2019.

4. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une ventilation des ressources d'un montant de 400 000 dollars demandées pour des services d'interprétation simultanée (au chapitre 2), comme suit :

(En dollars des États-Unis)

	Année/Exercice biennal		
	2018	*2019*	*2018-2019*
Ressources nécessaires pour les réunions			
Nombre de jours	10	12	22
Nombre de réunions	20	24	44
Lieu	Genève	New York et Genève	
Langues	Six langues officielles	Six langues officielles	
Coûts estimatifs			
Services d'interprétation simultanée (taux de Genève) : 18 800 x 10 jours	188 000	188 000	376 000
Services d'interprétation simultanée (taux de New York) : 12 000 x 2 jours	–	24 000	24 000
Coût total des réunions	**188 000**	**212 000**	**400 000**

5. **Le Comité consultatif estime que, telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-dessus, la ventilation des coûts estimatifs prévus pour les services d'interprétation simultanée à différents endroits et différentes périodes nécessite davantage de transparence et demande par conséquent au Secrétaire général de fournir, à cet égard, des précisions à l'Assemblée générale afin qu'elle puisse en tenir compte lors de l'examen du présent rapport.**

6. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées pour deux techniciens du son à Genève, d'un montant de 14 200 dollars, à raison de 355 dollars par personne et par jour, permettraient d'assurer les services correspondants pendant 20 jours de séances pour l'exercice biennal 2018-2019. Le Comité a également été informé que les deux techniciens du son seraient nécessaires étant donné que les séances pour lesquelles l'interprétation était assurée venaient s'ajouter aux séances ordinaires et que ces techniciens vérifieraient que le système était opérationnel, suivraient le déroulement des réunions, activeraient les microphones, se chargeraient du système d'enregistrement, et, à la fin de la séance, rangeraient la salle et fermeraient le système audiovisuel. **Le Comité consultatif estime qu'il a déjà formulé ses observations sur le manque d'uniformité des méthodes appliquées en ce qui concerne les besoins opérationnels et les dépenses au titre des services de technicien du son (voir** A/71/688**, par. 25). Le Comité constate en outre que les dépenses afférentes aux techniciens du son ne figurent pas dans les catégories de dépenses des services d'appui aux réunions, et il rappelle que les paramètres budgétaires devraient inclure tous les éléments intervenant dans le calcul des coûts (voir** A/71/662**, par. 5). Le Comité consultatif n'est pas convaincu que deux techniciens du son soient nécessaires pour répondre aux besoins opérationnels, et recommande donc de réduire de 50 % (soit 7 100 dollars), le montant des ressources correspondantes prévues au titre des services de technicien du son/d'enregistrement pour l'exercice biennal 2018-2019.**

7. En ce qui concerne les voyages, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que si le Président du Groupe d'experts gouvernementaux n'était pas basé à Genève, il/elle bénéficierait des mêmes prestations que les autres experts en ce qui concerne les frais de voyage par avion, l'indemnité journalière de

subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée, le coût de tous les experts, y compris du Président/expert élu, étant compris dans les ressources demandées.

8. Il est indiqué dans l'état présenté par le Secrétaire général que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ne prévoit aucun crédit pour l'exécution des activités demandées aux paragraphes 3, 4, 5 et 6 du projet de résolution. Il est également indiqué qu'il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant ledit exercice et qu'il faudra donc prévoir des crédits supplémentaires non renouvelables d'un montant de 994 300 dollars pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir A/C.5/72/11, par. 10).

III. Conclusion

9. **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées plus haut au paragraphe 6, le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution** A/C.1/72/L.54**, il faudrait inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 987 200 dollars, à imputer sur le fonds de réserve, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, dont 530 100 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 450 000 dollars au chapitre 4 (Désarmement) et 7 100 dollars au chapitre 29F [Administration (Genève)].**